

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139271-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17  
décembre 2024  
D-2024/407**

**Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

**Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Rapport d'activité de l'exercice 2023 de la société Urbicité,  
titulaire du contrat de partenariat de la Cité municipale -  
Information du conseil municipal.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de partenariat, signé le 22 décembre 2011, prévoit de confier à la société Urbicité, la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser pour : la conception, la construction, le financement partiel, le Gros entretien-renouvellement (G.E.R.), l'entretien, la maintenance, et l'exploitation du bâtiment de la Cité municipale.

Conformément aux dispositions des articles L1414-14 et R1414-8 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)<sup>1</sup>, le cocontractant Urbicité a établi et transmis à la Ville un rapport annuel permettant le suivi de l'exécution du contrat de partenariat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le présent document se propose de faire une analyse commentée du rapport annuel 2023 d'Urbicité.

L'exercice 2023 est la neuvième année pleine d'exploitation du contrat de partenariat conclu pour 20 ans à compter de la mise à disposition du bâtiment, le 21/07/2014.

## **RESUME**

L'immeuble de la Cité municipale regroupe environ 840 agents municipaux et métropolitains et accueille jusqu'à 1 000 visiteurs par jour.

Les objectifs contractuels sont respectés en 2023 sur les aspects opérationnels de développement durable (annexe 6.1), de production d'énergie (§ 2.1 et annexe 6.2), de part d'exécution des prestations confiées à des petites et moyennes entreprises (PME) et des artisans (annexe 6.3) ainsi que des prestations dédiées à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle (annexe 6.4).

Les écarts constatés à fin 2023 entre les dépenses prévues et réalisées sont expliqués.

L'exercice 2023 n'est significativement pas impacté par un fait survenu pendant l'exercice ou postérieurement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2023 sont conformes au modèle financier contractuel. Les écarts sont non significatifs et justifiés. Il n'y a pas d'alerte à signaler (§ 2.2 à 2.4).

Le résultat net de l'exercice 2023 s'élève à + 33 K€, conforme au résultat prévisionnel de 32 K€ et supérieur au résultat 2022 (+ 26 K€). Le 16 mai 2024, les associés ont voté le versement de

<sup>1</sup> Biens qu'abrogés par l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015, il convient de considérer que ces articles du C.G.C.T. demeurent applicables aux contrats de partenariat dont la procédure de consultation a été lancée avant le 01/04/2016, date d'entrée en vigueur de son décret d'application.

dividendes pour 51 K€. La société distribue plus de dividendes que le bénéfice de l'année, impactant ainsi le report à nouveau des exercices antérieurs. Le dividende par action s'est élevé à 2,51 € en 2023, en comparaison à 4,25 € en 2022, 1,5713 € en 2021 et 0,58 € en 2020.

Le résultat net cumulé depuis 2014 jusqu'à 2023 est positif (+ 617 K€), supérieur au prévisionnel cumulé (+ 305 K€), soit un écart favorable de + 312 K€.

Le résultat net pour l'exercice à venir de 2024, prévu dans le modèle contractuel, est de 31 K€.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**